

3AN
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
Siège social : 12 rue Jean Jaurès
69330 MEYZIEU
922 569 553 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq juillet,
A douze heures,

Les associés de la société 3AN, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, divisé en 15 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

Monsieur **Jason CAMBOULIVE**, titulaire de 3.749 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur **Brandon CAMBOULIVE**, titulaire de 3.749 parts sociales en pleine propriété,

Société **ADRIEN MUCCIO FINANCES**,
représentée par son Président, Monsieur **Adrien MUCCIO**,
titulaire de 7.502 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adrien MUCCIO, co-gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la gérance : nomination d'un nouveau co-gérant,
- Modification des Statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les statuts à jour,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport oral de la gérance décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant :

Monsieur Brandon CAMBOULIVE,
né le 20 décembre 1992 à DECINES CHARPIEU (69150),
domicilié 30B rue Gambetta - 69270 FONTAINE SUR SAÔNE,

à compter du 1^{er} août 2025 et pour une durée illimitée.

Monsieur Brandon CAMBOULIVE accepte lesdites fonctions et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de co-gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, les Statuts de la Société ne mentionneront plus le nom des gérants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale décide expressément de signer le présent procès-verbal par voie électronique, suivant un processus d'identification des personnes signataires.

Le présent procès-verbal est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

Une copie « PDF » non modifiable de la version signée du présent procès-verbal pourra être imprimée pour l'accomplissement des formalités légales ainsi que pour les associés.

Le présent procès-verbal a ainsi la qualité d'acte original et a la même force probante qu'un écrit sur support papier signé par voie manuscrite, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil.

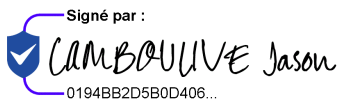
Il pourra être valablement opposé aux tiers et produit en justice en cas de litige.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

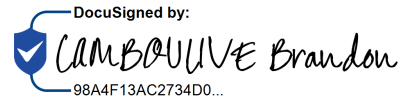
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leur représentant.

Monsieur Jason CAMBOULIVE

Signé par :

0194BB2D5B0D406...

Monsieur Brandon CAMBOULIVE

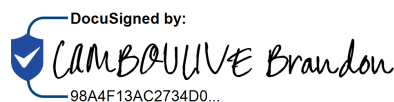
DocuSigned by:

98A4F13AC2734D0...

La Société ADRIEN MUCCIO FINANCES
Représentée par Monsieur Adrien MUCCIO

DocuSigned by:

68E6400E3B3144B...

Monsieur Brandon CAMBOULIVE
« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

DocuSigned by:

98A4F13AC2734D0...